

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DE LA CHAÎNE L'EQUIPE

VOLET PROTECTION DES PUBLICS/ENJEUX SOCIÉTAUX

Exercice 2021

SOMMAIRE

2^{ÈME} PARTIE : LES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

/05 DROITS ET LIBERTÉ

/06 PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

/07 COMMUNICATION COMMERCIALE

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

/08 ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Représentation de la diversité de la société française, des femmes, accessibilité des programmes, santé, lutte contre le dopage

/09 ANNEXES

05

DÉONTOLOGIE, DROITS ET LIBERTÉ

Honnêteté de l'information

L'EQUIPE

Article 1^{er} de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent : « *L'éditeur d'un service de communication audiovisuelle doit assurer l'honnêteté de l'information et des programmes qui y concourent. [...] L'éditeur garantit le bien-fondé et les sources de chaque information. Dans la mesure du possible, l'origine de celle-ci doit être indiquée. L'information incertaine est présentée au conditionnel. Il fait preuve de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information. [...] Il veille au respect d'une présentation honnête des questions prêtant à controverse, en particulier en assurant l'expression des différents points de vue par les journalistes, présentateurs, animateurs ou collaborateurs d'antenne.* ».

Article 2-3-8 de la convention du service L'Equipe relatif à l'honnêteté de l'information et des programmes : « *L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes. L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent [...]* ».

Au cours de l'année 2021, le CSA n'est pas intervenu s'agissant des dossiers relatifs à l'honnêteté de l'information.

Droits de la personne

L'EQUIPE

Article 3 de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent : « *Dans le respect du droit à l'information, la diffusion d'émissions, d'images, de propos ou de documents relatifs à des procédures judiciaires ou à des faits susceptibles de donner lieu à une information judiciaire nécessite qu'une attention particulière soit portée au respect de la vie privée, au respect de la présomption d'innocence, ainsi qu'à l'anonymat des mineurs délinquants au sens de l'ordonnance du 2 février 1945 ou victimes ou en grande difficulté dans les conditions prévues par l'article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881, sans préjudice des dispositions de la délibération du 17 avril 2007 relative à l'intervention des mineurs dans le cadre d'émissions de télévision diffusées en métropole et dans les départements d'outre-mer. [...]* ».

Article 2-3-4 de la convention du service l'Equipe relatif aux droits de la personne : L'éditeur « *respecte les droits de la personne relatifs à sa vie privée, son image, son honneur et sa réputation tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence* ». « *Il veille en particulier : - à ce qu'il soit fait preuve de retenue dans la diffusion d'images ou de témoignages susceptibles d'humilier ces personnes [...]* ». « *Il fait preuve de mesure lorsqu'il diffuse des informations ou des images concernant une victime ou une personne en situation de péril ou de détresse.* ».

Au cours de l'exercice 2021, le CSA n'est pas intervenu s'agissant des dossiers relatifs aux droits de la personne.

06

PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

- En 2021, l'Autorité est intervenue à une reprise auprès de la chaîne L'Équipe en matière de protection des mineurs après avoir constaté des manquements à la délibération relative à la retransmission des combats d'arts martiaux mixtes sur les services de télévision et les services de médias audiovisuels à la demande.**

07

COMMUNICATIONS COMMERCIALES/ PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

/ Temps publicitaire pour une heure donnée (12 minutes maximum)

Après avoir relevé six dépassements sur L'Equipe en 2021, l'Autorité a demandé fermement à l'éditeur de veiller au respect de la réglementation publicitaire.

/ Moyenne horaire quotidienne (9 minutes maximum)

L'Equipe déclare avoir respecté la limite du temps de publicité autorisé par heure d'antenne en moyenne quotidienne pour l'année 2021.

/ Interventions de l'Autorité

L'Autorité n'est pas intervenue à ce jour au titre de l'année 2021 auprès de la chaîne L'Equipe en matière de publicité.

/ Le parrainage, le téléachat, le placement de produit

En 2021, l'Autorité n'est pas intervenue auprès de la chaîne L'Equipe en matière de parrainage de ses programmes, de téléachat ou de placement de produit.

08

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Représentation de la diversité de la société française

Représentation des femmes

Cohésion sociale

Accessibilité des programmes

Lutte contre le dopage

Santé

Représentation de la diversité de la société française

Article 2-3-3 : Représentation de la société française

« L'éditeur respecte la délibération du Conseil tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal +. Le sport féminin et le handisport sont régulièrement présents à l'antenne.».

La chaîne L'Equipe s'est conformée à l'ensemble des engagements déclarés à l'Arcom en matière de juste représentation de la société française.

S'agissant de la programmation, un spot célébrant la diversité de la société française a été diffusé à 45 reprises sur la chaîne entre le 14 et le 20 juillet. L'éditeur s'est par ailleurs engagé à ce qu'un tiers des visages présents à l'antenne soient issus de la diversité. Toutefois, le baromètre de la représentation de la société française n'incluant pas la chaîne L'Equipe, une telle donnée chiffrée ne peut être confirmée.

A la faveur d'un accord avec le groupe France Télévisions, détenteur des droits de diffusion des Jeux paralympiques, l'éditeur a retransmis en décalé et à des heures de grande écoute les moments forts de la compétition. Cette programmation a représenté 23 heures d'antenne sur la durée des Jeux, hors publicités.

Par ailleurs, s'agissant du sport féminin, outre la retransmission de compétitions au cours de l'année, l'éditeur s'est associé à l'Arcom pour l'opération annuelle de sensibilisation « *Sport Féminin toujours* » qui s'est déroulée du 17 au 24 janvier 2021. Cette participation s'est traduite par l'affichage régulier à l'antenne du logo de l'opération, à raison de 15 secondes d'apparition toutes les 15 min, et par différentes interventions des consultantes et consultants de la chaîne sur le sujet.

S'agissant des engagements déclarés en termes de ressources humaines, l'Equipe assure s'efforcer de promouvoir la parité et la diversité des profils lorsqu'une opportunité d'embauche se présente, sans toutefois préciser les moyens mis en place pour y parvenir.

L'ensemble des engagements de l'éditeur sont à retrouver en annexe du [rapport](#) de l'Arcom sur la représentation de la société française à la télévision (exercice 2021).

Droits des femmes

Dans le cadre de la délibération de l'Arcom relative au respect des droits des femmes et pour la septième année consécutive, L'Equipe a remis à l'Arcom des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans ses programmes.

S'agissant des indicateurs quantitatifs, L'Arcom constate que, pour la troisième année consécutive, la proportion de femmes, même si elle reste faible, progresse (19% soit +3 points par rapport à 2020). Ce résultat encourageant s'explique notamment par les hausses des journalistes (21% soit +3 points par rapport à 2020) et des présentatrices (dont le taux est revenu au niveau qui avait été atteint en 2019, 14%, soit +8 points par rapport à 2020). En revanche s'agissant de la catégorie « autres intervenantes », l'Arcom constate une forte diminution du taux de présence (16% soit -7 points par rapport à 2020). Elle appelle l'attention de la chaîne sur la baisse préoccupante de ce chiffre et, plus globalement, l'encourage à poursuivre ses efforts dans les autres catégories.

S'agissant des indicateurs qualitatifs, en 2020, l'Arcom avait déjà encouragé l'Equipe à intensifier ses efforts pour accorder une place plus visible au sport féminin après avoir constaté une baisse des diffusions de celui-ci par rapport à 2019. En 2021, le nombre de programmes consacré au sport féminin et/ou mixte a encore baissé puisqu'il passe de 561 diffusions en 2020 à 451 en 2021, ce qui représente un volume horaire de 591 heures en 2021 contre 693 heures en 2020. L'Arcom appelle l'attention de la chaîne sur la baisse de ce chiffre depuis deux ans.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le [rapport](#) de l'Arcom sur la représentation des femmes à la télévision et à la radio pour l'exercice 2021.

/ Accessibilité des programmes

Accessibilité (sous-titrage et audiodescription)		
la chaine L'ÉQUIPE	Sous-titrage : 40% de programmes sous-titrés	3 271 heures soit 42%
la chaine L'ÉQUIPE	Audiodescription : 12 programmes inédits en audiodescription	11 programmes inédits

Réunie en collège plénier le 16 novembre 2022, l'Autorité a constaté le manquement de L'Equipe à son obligation de diffusion de programmes audiodécrits et a appelé les représentants de la chaîne à veiller, à l'avenir, au respect de cet engagement.

Lutte contre le dopage

Article 3-1-11 : Lutte contre le dopage

« L'éditeur contribue à la lutte contre le dopage et à la préservation de la santé des sportifs, conformément à l'article 20-3 de la loi du 30 septembre 1986. À cet effet, il diffuse chaque année des émissions, messages d'information ou actions spécifiques, à caractère informatif et pédagogique, exposant les risques encourus et délivrant des conseils. Ces initiatives visent à sensibiliser et informer, au-delà des sportifs de haut niveau, tous les pratiquants d'une activité sportive. »

L'Equipe a respecté ses engagements en matière de lutte contre le dopage grâce à la diffusion des programmes suivants :

- Séquence dans l'émission « *L'Arena L'EQUIPE* » du 27 juin 2021
- Séquence dans l'émission « *Jeux Paralympiques 2021: la course aux médailles* » du 2 septembre 2021
- Séquence dans l'émission « *L'avant course cyclisme* » du 1^{er} octobre 2021 .

/ Santé

Article 3-1-10 de la convention de L'Equipe: programmes en faveur d'une alimentation et d'une activité physique favorables à la santé

«L'éditeur s'engage à respecter les termes de la charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision. Ces programmes représentent un volume horaire annuel minimal de quinze heures.»

La chaîne L'Equipe a respecté son engagement relatif à la diffusion d'un volume minimal de programmes faisant la promotion d'une bonne hygiène de vie (alimentation saine, pratique sportive, sommeil nécessaire à l'équilibre), se conformant ainsi la charte alimentaire (2020-2024).

<i>L'EQUIPE</i>	21 heures de programmes	<i>Engagement minimal de 15 heures</i>
------------------------	--------------------------------	--

09

ANNEXES

/ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

L'ÉQUIPE		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	02:46
	Maximum	23/01/2021	07:47
Février	Minimum	15/02/2021	04:43
	Maximum	07/02/2021	06:59
Mars	Minimum	30/03/2021	05:14
	Maximum	14/03/2021	08:13
Avril	Minimum	03/04/2021	04:30
	Maximum	29/04/2021	06:10
Mai	Minimum	14/05/2021	05:19
	Maximum	31/05/2021	07:21
Juin	Minimum	05/06/2021	07:28
	Maximum	11/06/2021	08:59
Juillet	Minimum	23/07/2021	03:51
	Maximum	01/07/2021	08:25
Août	Minimum	02/08/2021	03:31
	Maximum	31/08/2021	08:46
Septembre	Minimum	07/09/2021	07:23
	Maximum	17/09/2021	08:50
Octobre	Minimum	28/10/2021	06:53
	Maximum	16/10/2021	08:41
Novembre	Minimum	05/11/2021	06:06
	Maximum	29/11/2021	08:20
Décembre	Minimum	25/12/2021	03:55
	Maximum	04/12/2021	08:43

Source : déclaration de la chaîne